

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



[www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr)

**MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018**

## **Le Département des Deux-Sèvres, supporter de la pratique sportive scolaire**

" Mêlant à la fois vertus physiques et psychologiques, la pratique sportive des collégiens est vivement encouragée par le Département des Deux-Sèvres. Elle participe à la réussite et au bien-être des collégiens notamment par le lien social et la confiance en soi qu'elle est capable d'insuffler. Enfin, ce soutien participe à garantir un large choix de disciplines à chaque collégien quelle que soit sa situation familiale ", souligne Hélène Havette, conseillère départementale en charge du sport, en marge du Cross départemental organisée par l'Union nationale du sport scolaire des Deux-Sèvres (UNSS 79).

Aussi, accueillir ce mercredi 28 novembre au lac du Cébron quelque 1600 jeunes coureurs, pour la majorité des collégiens, est une vraie satisfaction pour la collectivité propriétaire du site.

### **58 000 euros consacrés à la pratique du sport en compétition au sein des établissements deux-sévriens**

Afin de soutenir la pratique sportive scolaire, le Département des Deux-Sèvres épaula chaque année l'UNSS 79 en lui versant une enveloppe de 50 000 euros, forte pour cette saison de plus de 8 000 licenciés. Parallèlement, la collectivité départementale rend possible la participation des équipes deux-sévriennes aux championnats départementaux, régionaux ou nationaux en finançant les frais de transport à hauteur de 8 000 €.

La collectivité apporte également un soutien financier de 26 650 euros aux 10 sections sportives scolaires du département qui sont portées par les clubs ou les comités départementaux. Les disciplines représentées sont les suivantes : natation, golf, basket, football, rugby, judo, tennis de table, handball, volley-ball et patinage. Plus de 250 enfants sont concernés par ces sections sportives scolaires.

### **Utilisation et entretien des équipements sportifs de l'ensemble du territoire**

Le Département des Deux-Sèvres consacre un budget de 500 000 euros par an permettant aux collégiens d'utiliser les équipements sportifs locaux (gymnases, entrées et transports pour se rendre à la piscine...)

Enfin, il apporte un soutien au sport scolaire en participant financièrement via le Contrat d'accompagnement de proximité (CAP 79) à la réhabilitation de gymnase, à la rénovation de salles omnisports, l'aménagement de vestiaires... dont peuvent jouir les scolaires.

## CONTACT PRESSE

**Delphine PERONNET**

Direction du Cabinet et de la Communication  
Tél : 05 49 06 63 48 / Port : 06 63 21 57 51



[www.deux-sevres.fr](http://www.deux-sevres.fr)